

# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIERS PARTICIPATIFS  
THÉMATIQUES 5 & 6 : TOURISME ET MOBILITÉS

# Sommaire

- Les étapes de la procédure et le cadre règlementaire Page 5
- Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation Page 11
- Présentation de la synthèse diagnostic
- Les objectifs des ateliers participatifs Page 15
- Ateliers Page 21
- Page 23

## Organisation des ateliers participatifs



1

### Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT, ses objectifs et de la synthèse du diagnostic

- Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT
- Définition des objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins et des modalités de concertation
- Retour sur les données du diagnostic sur le tourisme et la mobilité



2

### Temps d'échange collectif afin d'établir des orientations d'aménagement et/ou un projet de territoire

- Temps d'échanges par groupe afin d'élaborer collectivement des orientations et/ou des projets de territoire à horizon 20 ans sur la base du diagnostic



3

### Restitution des réflexions

- Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table

## Les objectifs des ateliers participatifs

### Pourquoi des ateliers participatifs ?

- **Une volonté de l'intercommunalité** d'inscrire l'élaboration du SCoT dans une démarche participative ;
- **La vision des acteurs du territoire** : un vrai atout dans la réalisation d'un projet de territoire réaliste du Pays des Ecrins au service de la communauté ;
- **La finalité** : un projet de territoire construit en concertation avec chaque acteur, compris et partagé par tous.



## ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



### → 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE

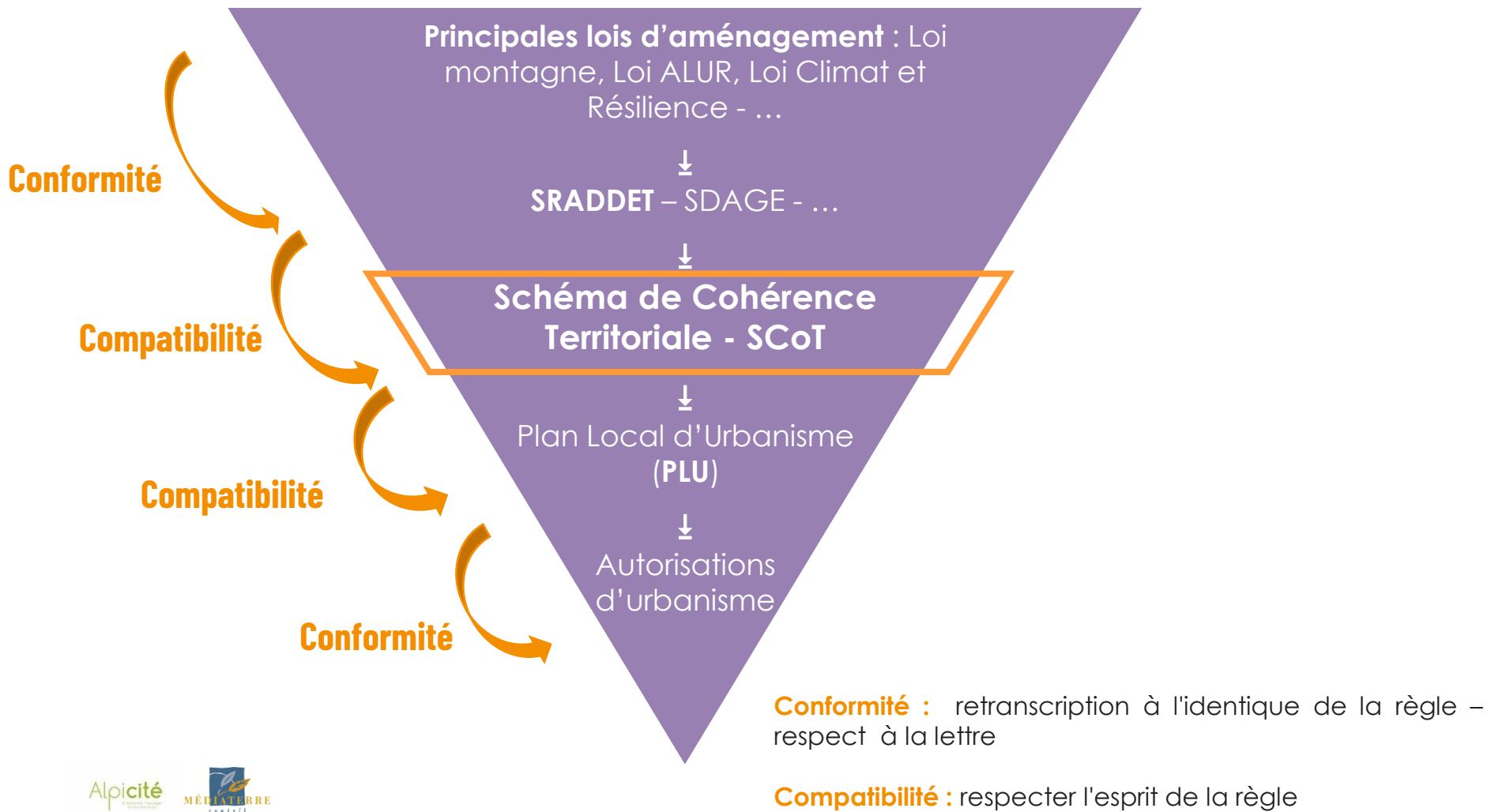
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
- 5/ ÉCHANGES

## Qu'est-ce qu'un SCoT ?



En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

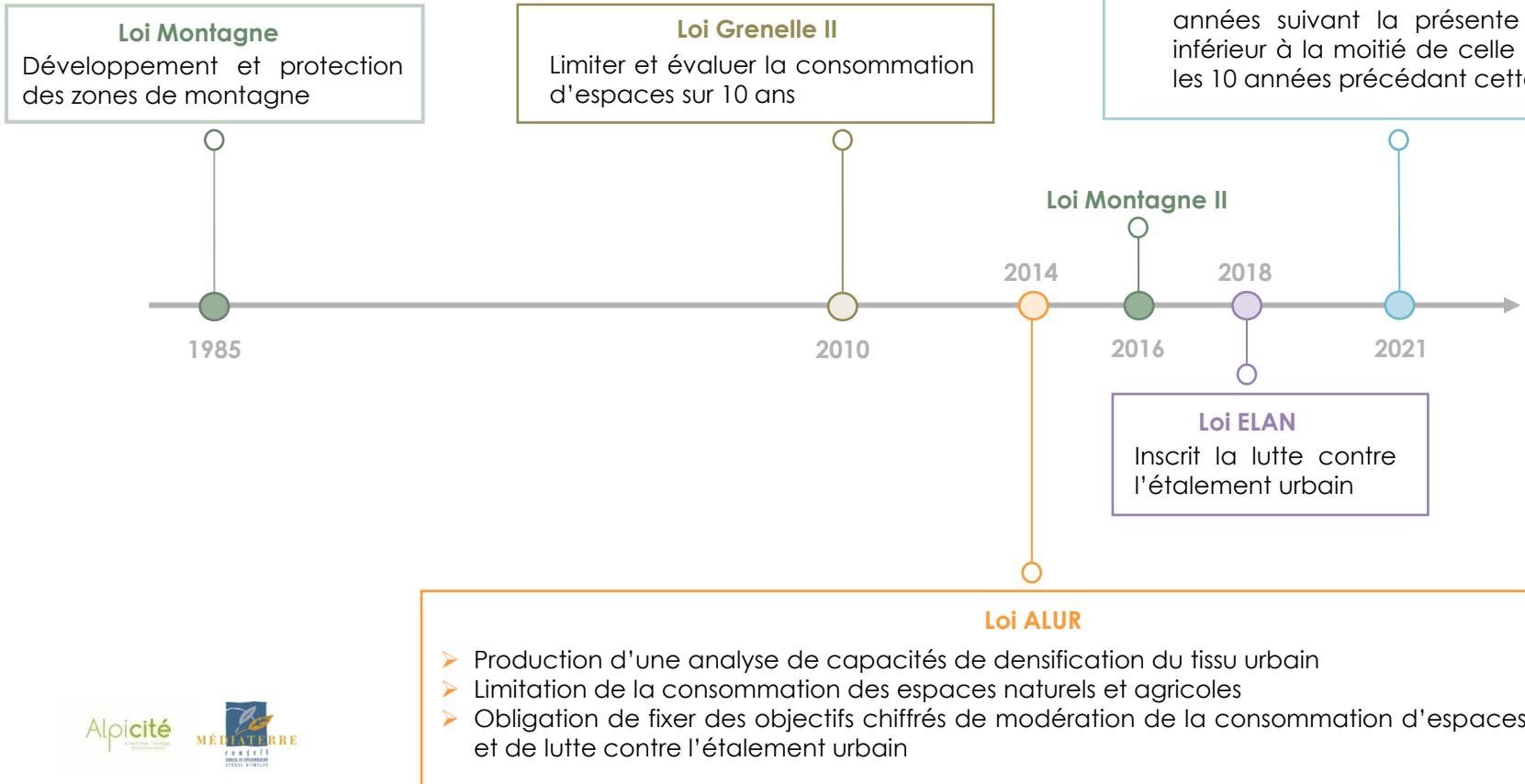
## Cadre réglementaire



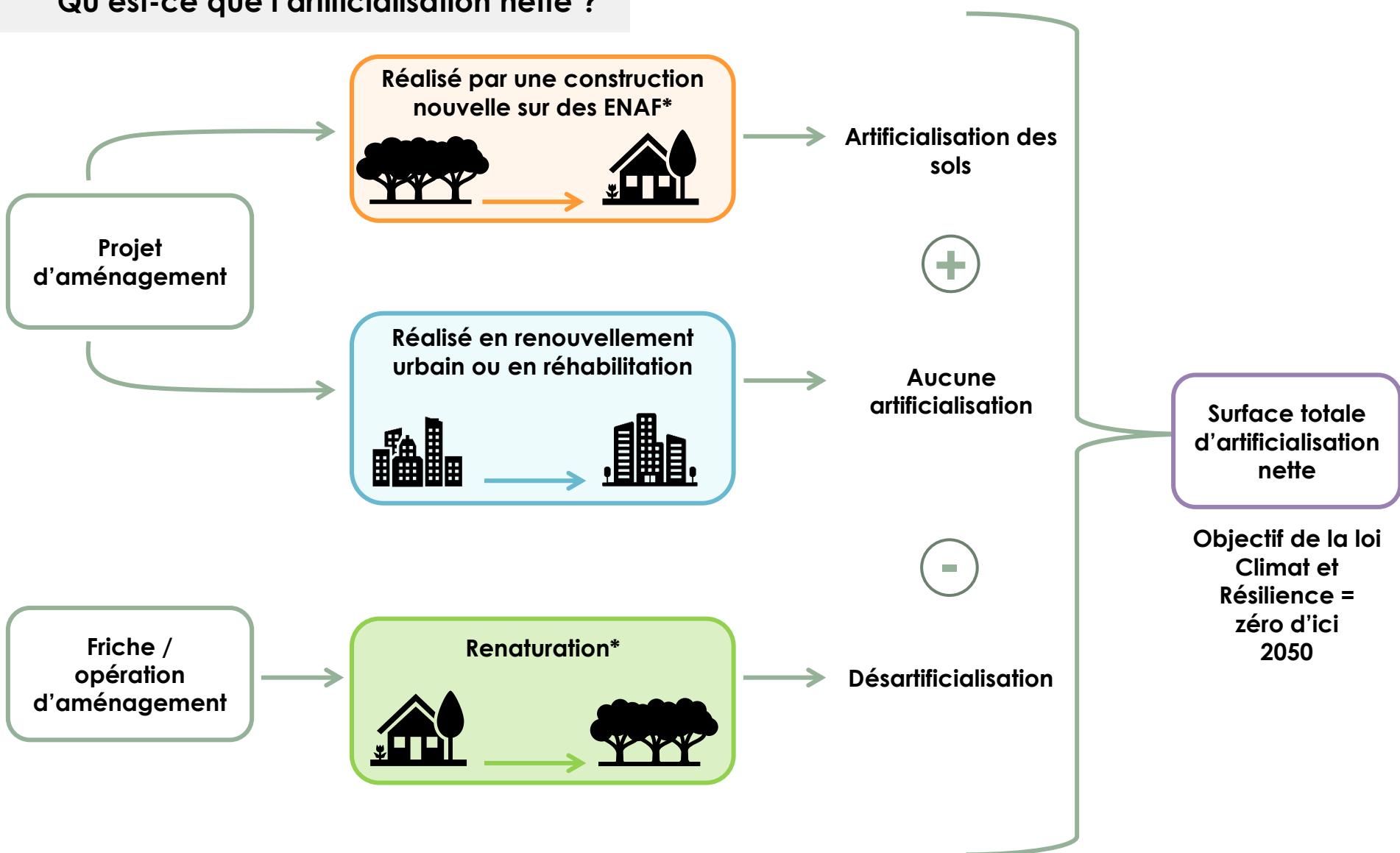
## Cadre réglementaire

### Une évolution législative pour diminuer l'artificialisation des sols

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3,6% à 5,4% de la superficie des Hautes-Alpes). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.



## Qu'est-ce que l'artificialisation nette ?



## Les documents du SCoT

### Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concours à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

1

### Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

2

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

3

### Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprendtent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO

## ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
- 5/ ÉCHANGES

## Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

**La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, l'objectif suivant en matière de tourisme :**

- Rénover et réhabiliter les lits touristiques et assurer un renouvellement suffisant notamment par des programmes neufs pour maintenir la capacité d'accueil du territoire et répondre à la demande de la clientèle en matière de qualité et diversité des hébergements
- Conforter l'activité touristique orientée vers les activités de pleine nature tout en la diversifiant
- Diversifier l'activité touristique vers des activités patrimoniales et culturelles
- Adapter le territoire aux nouvelles pratiques et demandes des visiteurs
- Prévoir un développement touristique au service des habitants permanents et de la vie locale :
  - Anticiper et éviter les conflits d'usages entre les habitants, professionnels agricoles et visiteurs,
  - Préserver l'environnement et les paysages en aménageant des secteurs adaptés à l'accueil des touristes
- Permettre le développement de l'ensemble du territoire en assurant des liaisons de qualité et efficaces aux sites majeurs, et ce en lien avec les territoires voisins
- Assurer la pérennité de l'ensemble des pôles touristiques du territoire
- Permettre la réalisation de projets touristiques structurants à l'échelle communautaire (UTN)
- Permettre la transition des stations et des grands sites touristiques (ex : Pré de Madame Carle, Ailefroide, les mines d'argent, plateaux des Essarts...)



## Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

### La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, l'objectif suivant en matière de mobilités :

- Poursuivre les démarches de réflexion et d'amélioration du réseau ;
- Mettre en œuvre un réseau de transports en commun permettant de répondre aux spécificités du territoire (faibles densités de population et forte affluence saisonnière) et de desservir les principaux sites habités et services publics
- Développer une planification globale et transversale de l'offre de transport intégrant les besoins de tous les publics (scolaires, touristes, travailleurs, habitants)
- Développer une offre multimodale articulée avec l'offre ferroviaire (entre GAP et Briançon) afin faciliter l'accessibilité du territoire
- Favoriser le développement en matière de mobilités douces en :
  - Améliorant l'accès aux vallées d'altitude (vallée du Fournel, Ailefroide, Pré de Madame Carle, Dormillouse, Entre les Aygues, ...)
  - Assurant la poursuite du développement d'un réseau intercommunal de cheminements doux favorisant les liaisons entre les villages
  - Mettant en œuvre une sensibilisation sur la pratique du vélo
  - Développant les liaisons douces dans les hameaux
- Promouvoir une mobilité décarbonée pour l'accès aux domaines skiables d'altitude
- Conforter la gestion du stationnement, notamment en période de forte affluence touristique
- Permettre la réalisation de la déviation de la Roche-de-Rame
- Mettre en place des structures/ équipements en faveur de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (par exemple : aire de covoiturage, réseau de covoiturage et/ou d'autopartage, ...)

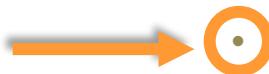


## Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

**La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :**



- Mise à disposition de **registres de concertation** au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création **d'une adresse mail et d'une adresse postale** dédiée au recueil des avis et demandes de la population : **sco@cc-paysdesecrins.com**



### • **Organisation d'un minimum de 6 ateliers thématiques**

- Organisation d'un minimum de **3 réunions publiques** afin de présenter l'avancement du document aux différentes phases de son élaboration
- **Information régulière** de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'avancée du projet de SCoT
- **Exposition évolutive** composée de **panneaux** réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet

## ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

### → 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
- 5/ ÉCHANGES

## Les activités économiques

### Tourisme – l'offre

#### Fréquentation:

Eté = 42% des nuitées annuelles contre 37% en hiver).

Clientèle majoritairement régionale et locale l'hiver

Pour moitié étrangère l'été

#### Activités: 7 filières « d'excellence »

Ski alpin - Ski nordique / cascades de glace - Rando/trail - Escalade/alpinisme - Eaux vives - Patrimoine - Cyclo/VTT

En période hivernale, dominées par le ski alpin

En période estivale:

Une offre géographiquement plus répartie

Articulée autour de « sites d'entrée »

Très diversifiée

Bicéphale (une offre formelle structurée et localisée notamment en station vs une offre informelle « libre » diffuse et dont les contours et impacts sont difficiles à appréhender).

#### 38 000 lits dont 11 campings (16%)

Un taux de lits froids important mais relatif (62% en période estivale contre 72% en période hivernale hors camping)

#### Problématique des lits froids

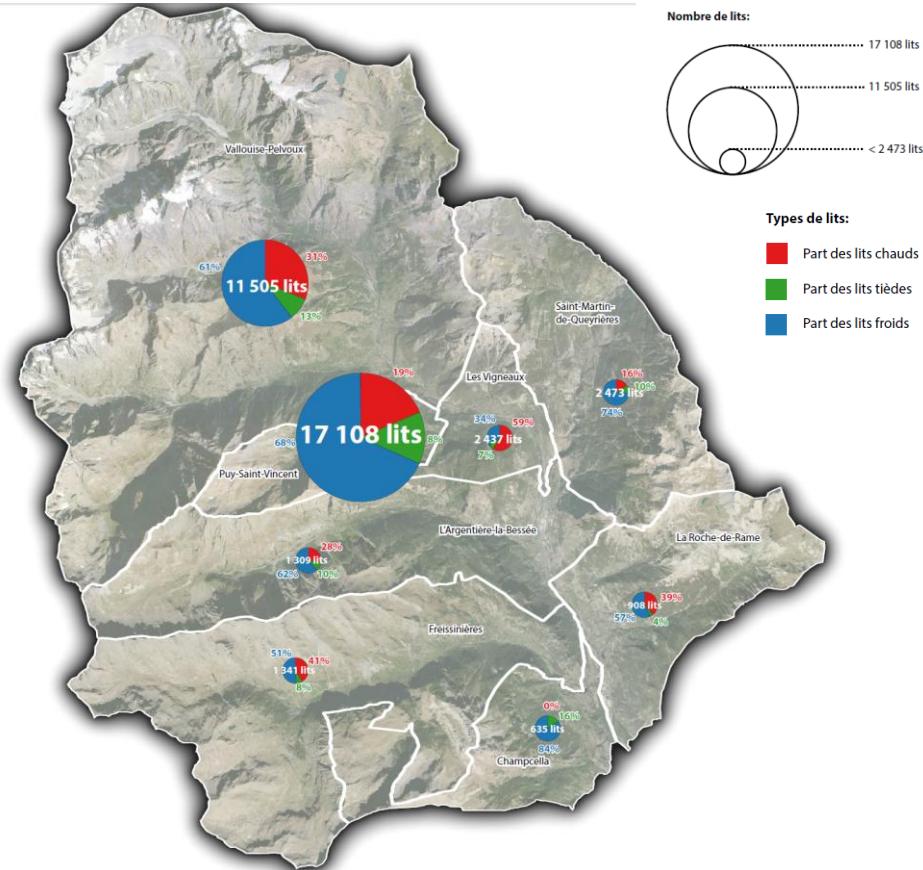
Plus aucun lit en Résidence de Tourisme => la bascule tendancielle est déjà une réalité. Mais perdure le risque de bascule en lits froids depuis les Agences immobilières voire les lits de particuliers à particuliers.

Exemple de Puy St Vincent:

Perte de 3000 lits en RT depuis 2011.

Aujourd'hui environ 1800 lits en AI et 2200 lits en pap

risques théoriques du passage de ces 4000 lits en lits froids:



- 100 emplois

- 1,4 M€ sur le DS

- 60 000 J\$

- 8 M€ de retombées économiques globales

- 39 000 nuitées hivernales

## Les activités économiques

### Tourisme – l'avenir en général

#### Réchauffement climatique

Viabilité économique d'un domaine skiable: 100jrs d'exploitation

La limite pluie-neige: 1 200m dans les années 1960 à 1 500m aujourd'hui

+2°C dans les Alpes depuis 1900

Par rapport à 2000 (RCP 4,5) dans la zone des Alpes:

+1° à 2050

+2,5° à 2100

### Problème des ressources:

#### Ressources en énergies

Quelles évolutions du prix du pétrole, de l'électricité...?

#### Ressources en eau

Précipitations relativement constantes, mais bilans hydriques en baisse – tension sur les usages

### Tourisme – l'avenir des stations du Pays des Ecrins - Etudes Climsnow 2021

#### Puy Saint Vincent

- 1400-2700m
- 171 ha de pistes – 35 km
- Consommation d'eau moyenne par saison: 102 000 m<sup>3</sup>
- Couverture neige de culture: 29%

- Hors secteur neige de culture: 1/3 haut du domaine sera exploitable 100 jrs en saison moyenne, 1/10<sup>e</sup> en mauvaise saison
- Avec l'enneigement de culture actuel: 80% du domaine serait toujours exploitable en 2060;
- Fréquence des mauvaises saisons: 50% à RCP 4,5 et 60% à RCP 8,5
- Diminution des heures de production en avant saison à RCP 4,5 et 8,5
- Augmentation de la consommation d'eau à équipements équivalents (de 10 000m<sup>3</sup> environ)

#### Pelvoux Vallouise

- 1250-2300m
- 49 ha de pistes – 16 km
- Consommation d'eau moyenne par saison: 47 000 m<sup>3</sup>
- Couverture neige culture: 59%

#### 2050 :

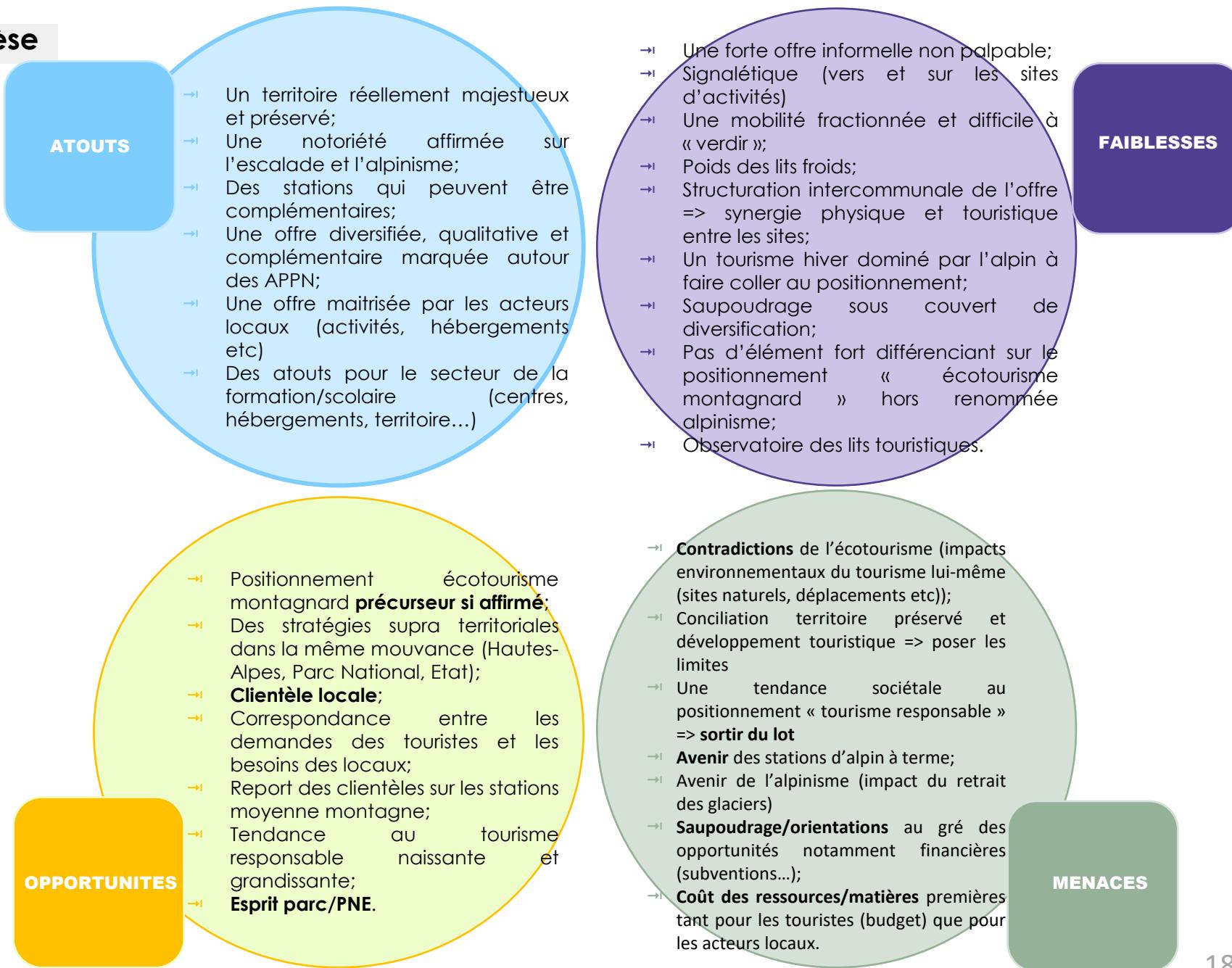
- Hors secteur neige de culture : le haut du domaine (voire le bas) ne sera pas exploitable 100 jrs en cas de mauvaise saison
- Fréquence des mauvaises saisons: 50% à RCP 4,5 et 60% à RCP 8,5
- Diminution des heures de production en avant saison dès aujourd'hui à RCP 4,5 et 8,5
- Augmentation de la consommation d'eau à équipements équivalents (de 5 à 10 000 m<sup>3</sup> environ)

#### Conclusion:

L'offre de ski actuelle ne peut être pérennisée telle qu'elle à visée 2050 sans:

- Augmenter la consommation en eau pour maintenir le niveau d'enneigement actuel
- Augmenter les équipements en enneigement de culture et donc de nouveau augmenter la consommation en eau

## Synthèse



# Déplacements et mobilités

## Mobilité intra territoriale

### Transports en commun

Des transports en commun majoritairement saisonniers, qui ne permettent pas de satisfaire un besoin de déplacements domicile/travail.

### Réseau routier

- Un réseau limité avec des communes enclavées
- Une circulation difficile sur la RN94

### Modes de déplacements doux/actifs

- Des cheminements piétons peu présents (hors sentiers pédestres pouvant servir de liaison)

## Mobilité extra territoriale

Une offre de TC peu compétitive rejoindre le territoire depuis les principales agglomérations

Problème de structuration du réseau ferroviaire haut alpin versus infrastructures routières de qualité.

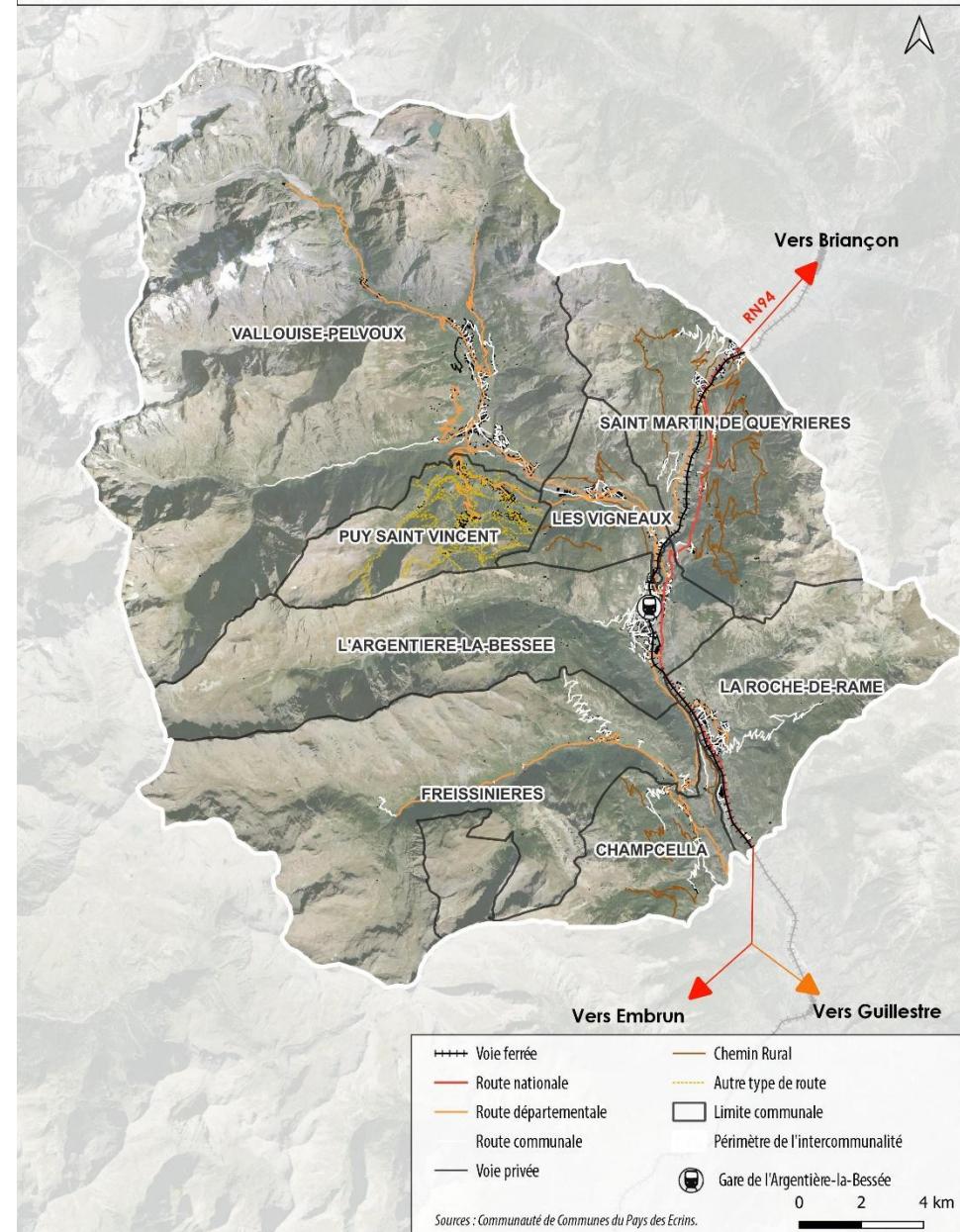
## Projet

### Etude mobilité des fonds de vallée 2021:

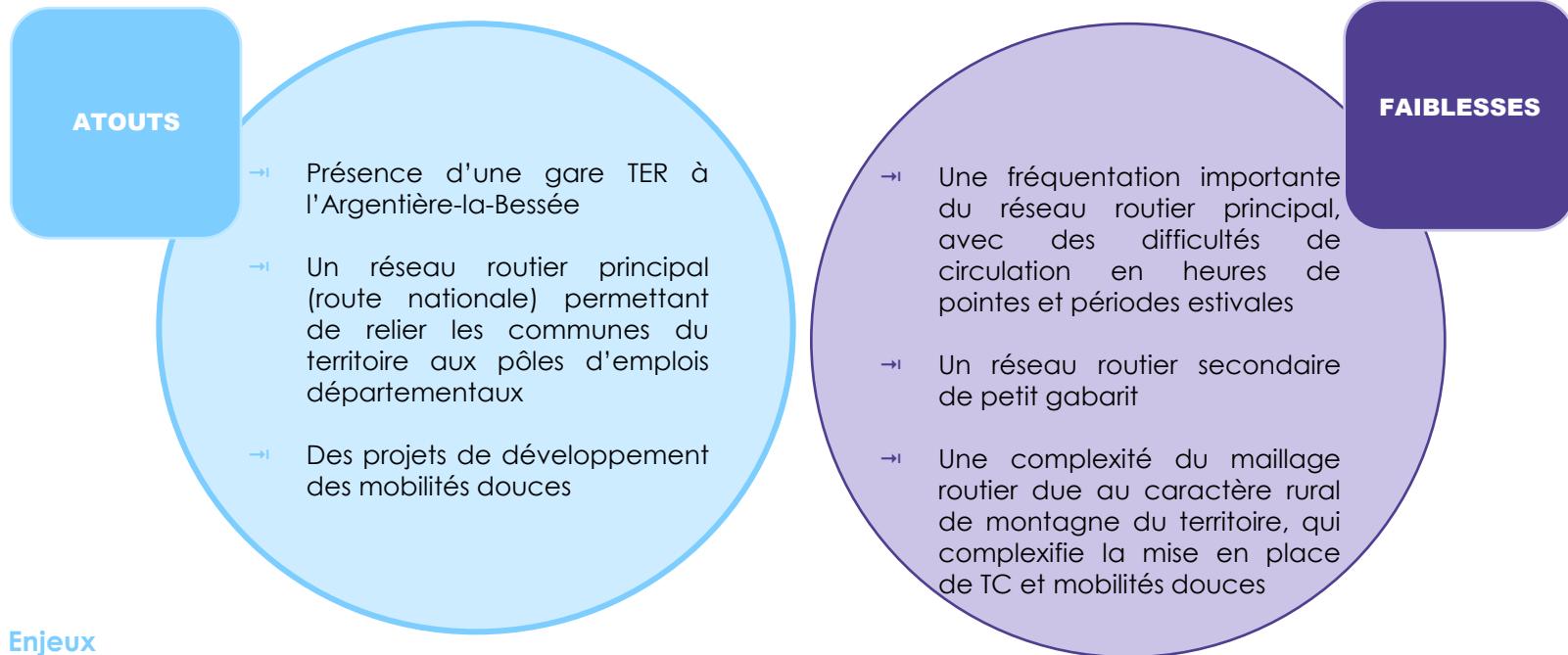
Des stationnements désorganisés ou difficiles d'accès.

Un manque de réseau de navettes et de pratique cyclo.

## Réseau de transports du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



## Synthèse



### Enjeux

- Le **dimensionnement des besoins** en infrastructures routières eu égard aux besoins saisonniers et permanents
- Des besoins en mobilité qui varient selon les **périodes de l'année** (haute ou basse saison)
  - ⇒ Qui peuvent se rejoindre en termes d'infrastructures de mobilité douce;
  - ⇒ Qui diffèrent en termes d'offre de transports en commun, nécessitant l'atteinte de certains seuils pour pouvoir être mises en place.
- Des besoins en mobilité qui varient selon **les clientèles**: travailleurs saisonniers, touristes, habitants, commerçants etc.
- Un accès et un **maillage** territorial de l'offre en mobilité dépendant de politiques supra territoriales (réseau ferroviaire, lignes régionales etc.)

## ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

### → 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS

- 5/ ÉCHANGES

## Les objectifs des ateliers participatifs



### Objectifs des ateliers :

- **Exprimer ses idées et écouter** celles des autres ;
- Réfléchir à un projet commun à partir des idées et propositions de chacun ;
- **Construire une vision partagée** autour d'un projet **d'intérêt général**.

## ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÈGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DES ATELIERS PARTICIPATIFS
  
- 5/ ECHANGES



## 2 Temps d'échange collectif afin d'établir des orientations d'aménagement et/ou un projet de territoire

- Identifier par groupe les orientations et/ou les projets qui devront être mis en place à l'échelle du territoire, à horizon 20 ans sur la base du diagnostic
- Cartographier ces orientations et projets

### Localiser les actions et orientations à mettre en œuvre sur le plan

- Améliorer l'offre touristique
- Améliorer l'offre d'hébergements touristique (...)





**3**

## Restitution des réflexions de chaque groupe

- Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table



# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIERS PARTICIPATIFS  
THÉMATIQUES 5 & 6 : TOURISME ET MOBILITÉS

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION